



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

POUVOIR D'ACHAT - FISCALITÉ



GARANTIR ET AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT

Au-delà du rôle de déclencheur qu'ont joué les prix du carburant, c'est une crise du « reste à vivre » qui s'est manifestée en France par le mouvement social de la fin 2018. Le « reste à vivre », c'est ce qui reste, une fois les dépenses contraintes réglées: loyer, fluides, chauffage, carburant ou transports en commun, assurances, complémentaire santé, abonnement télécommunications. Pour les plus modestes, ce qui subsiste alors pour manger, se vêtir, avoir des loisirs, se résume à zéro, cent, deux ou trois cents euros. Chaque augmentation, chaque « pépin » domestique ou de santé peut alors tourner à l'épreuve financière ou à la catastrophe.

Pour l'UNSA, améliorer ce « reste à vivre », et donc augmenter le pouvoir d'achat, nécessite d'agir sur deux plans : celui des dépenses contraintes qu'il faut contenir et alléger et celui des revenus provenant du travail et des prestations sociales.

- **Contenir et alléger les dépenses contraintes**

L'action sur les dépenses contraintes relève du gouvernement. Directement à travers la fiscalité (voir les propositions de l'UNSA concernant la mise à plat de la TVA) et des mesures sociales de régulation des prix (logement, carburant, gaz et électricité...), indirectement à travers la pression qu'il peut exercer sur le processus de formation des prix.

- **Améliorer les revenus du travail**

L'UNSA revendique que la plus-value produite dans les entreprises soit plus justement partagée et que les salariés en aient toute leur part. Cela commence par une transparence garantie concernant les niveaux d'investissement, de rémunération et de dividendes versés aux actionnaires. Les négociations salariales annuelles obligatoires doivent ainsi se dérouler plus équitablement, avec l'objectif de réduire les inégalités entre femmes et hommes mais aussi de limiter des écarts de rémunération qui, pour certains grands dirigeants, sont devenus indécents.

Ces négociations doivent trouver toute leur place également pour les agents publics, dont la valeur du point d'indice doit par ailleurs être au moins liée à l'inflation. Leur protection sociale complémentaire doit enfin être partiellement financée par l'employeur public comme il est de règle pour les employeurs privés.

Le pouvoir d'achat des retraités ne peut non plus être négligé. Les pensions doivent au minimum être ré-indexées sur l'inflation, l'UNSA revendiquant leur alignement sur l'évolution des salaires. L'UNSA revendique enfin que le minimum de pensions soit porté au niveau du SMIC.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE

Progressivité de l'impôt et redistribution, transparence pour le contrôler et le moduler : pour l'UNSA, les principes rappelés dans les articles 13 et 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, au-delà de leur vocabulaire daté, sont totalement d'actualité pour aborder la question de la fiscalité en France.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

- **Les impôts sont indispensables**

Oui, les impôts, appelés « contribution commune » dans l'article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme, sont indispensables pour l'UNSA. Car en finançant l'État, les régions, les départements et les communes, ils permettent à tous les citoyens de bénéficier de services essentiels comme l'éducation, la sécurité, la défense, etc... ou encore de grands équipements en matière de transports, de santé, de sport, de culture, etc... En mettant à la portée de tous ce que chacun(e), seul(e), serait dans l'incapacité de se payer,

l'impôt, loin de n'être qu'une dépense, est donc aussi une liberté. En redistribuant les richesses, il permet de réduire les écarts sociaux et d'aller vers plus d'égalité entre tous les citoyens.

- **Un système fiscal souvent injuste**

Alors, si le principe est bon, qu'est-ce qui ne va pas dans notre système fiscal au point de justifier grogne et incompréhension ?

D'abord, il n'est plus suffisamment « également réparti entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés (c'est-à-dire en proportion de la hauteur de leurs revenus) », sous l'effet d'un empilement de décisions diverses et notamment celles du gouvernement en faveur d'un allègement pour les plus fortunés.

Cette situation est d'autant plus insupportable que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres ne cesse de s'accroître dans nos sociétés. Ainsi, selon l'étude de l'INSEE sur le patrimoine des Français, en 2018, les 10 % de ménages les moins bien dotés détiennent moins de 4 300 € alors que les 10 % les mieux dotés possèdent plus 595 700 €. Elle montre aussi que 99 % du patrimoine immobilier français se concentre sur 60 % des ménages les mieux dotés.

Loin d'être réduites, ces disparités sont accentuées par la structure-même du système fiscal français. Celui-ci est en effet constitué :

- d'impôts directs comme l'impôt sur le revenu, régi par un principe de progressivité (le montant des impôts est calculé en proportion de la hauteur des revenus) mais auquel seuls 43 % des foyers fiscaux sont assujettis, ou la CSG, impôt qui participe au financement de la Sécurité Sociale, assis sur tous les revenus, y compris du capital, avec des taux divers ;



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

- d'impôts indirects qui correspondent à diverses taxes, dont la plus connue est la TVA : payés au même taux par tous, quel que soit son revenu, ils aboutissent à ce que le SMICARD paie la même somme que le milliardaire, ce qui est socialement très injuste.

Sur les 286,6 milliards de recettes fiscales du budget 2018, l'impôt sur le revenu, socialement le plus juste car progressif, n'en a apporté qu'un quart avec ses 72,5 milliards, loin derrière la CSG et, surtout la TVA et ses 154,6 milliards, taxe pourtant la plus injuste socialement.

Mais à ce fonctionnement injuste, notre système fiscal ajoute une complexité telle qu'elle l'a rendu largement illisible et incompréhensible, au point de fragiliser le consentement à l'impôt de citoyens qui ne comprennent plus ce qu'ils paient et à quelles fins. On est loin des principes de l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme : « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

- **Pour plus de justice et d'efficacité fiscale**

Pour rétablir plus de progressivité et donc plus de justice, l'UNSA revendique un rééquilibrage entre fiscalité directe et indirecte. En matière d'impôt sur le revenu, l'UNSA préconise une imposition individualisée dès le premier euro. Celle-ci rétablirait l'égalité de traitement entre tous les citoyens face à l'impôt, la charge d'enfant étant prise en compte sous forme de forfait.

Afin que les plus fortunés contribuent plus à la hauteur de leurs moyens à l'effort national, cela peut passer par le rétablissement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ou la création d'une ou plusieurs nouvelles tranches supérieures de l'impôt. Le barème de l'imposition sur les successions pourrait également être revisité dans le même sens concernant les très gros héritages.

En matière de TVA, l'UNSA propose une remise à plat des différents taux et une redistribution de leur attribution en fonction de l'utilité sociale et écologique des produits ou services taxés.

La fraude fiscale, évaluée annuellement entre 60 et 80 milliards d'Euros, doit être plus efficacement combattue aux niveaux national comme européen. L'UNSA revendique que l'Etat se dote des moyens législatifs, matériels et humains pour y parvenir.

Les niches fiscales doivent aussi être revisitées et toilettées au regard de leur intérêt réel pour l'emploi, le développement économique et l'environnement. Il en est de même des aides diverses et crédits d'impôts qui, dès lors qu'ils seraient attribués sur des objectifs avérés, devraient davantage être conditionnés à la réalisation des actions et résultats attendus.

L'UNSA revendique enfin que soit appliqué le principe selon lequel toute entreprise ayant une activité en France y paie des impôts en fonction de son chiffre d'affaires. C'est particulièrement vrai concernant les GAFA.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

DÉPENSES PUBLIQUES, SERVICE PUBLIC ET PROTECTION SOCIALE



UN MODÈLE SOCIAL AU SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

L'UNSA considère que la protection sociale est, avec les services publics, un des socles du pacte républicain. À ce titre, l'UNSA défend une protection sociale dont le fondement est la solidarité.

Ce modèle social est porté en France par de nombreux acteurs : Etat, collectivités, Sécurité sociale avec sa déclinaison par caisses, organismes publics... majoritairement sous la forme de services publics garantissant ainsi l'intérêt général. La Sécurité sociale, principalement financée par les cotisations sociales, remplit son rôle de couverture des risques tels que la maladie, les retraites, la famille. L'assurance chômage, sans y être reliée, la complète concernant le risque de perte d'emploi.

D'autres besoins de protection sociale mobilisent la solidarité nationale à travers l'impôt (CSG, Taxes affectées...). Ces besoins, au nombre croissant en matière de cohésion sociale et notamment la lutte contre la pauvreté, le vieillissement, l'inclusion des personnes handicapées et le logement méritent d'être stabilisés tant dans les services rendus que dans leur financement.

1 - Des dépenses publiques qui rapportent

Présenter la protection sociale et le Service public sous l'unique angle de leur coût comme le fait le gouvernement est une approche réductrice voire trompeuse.

France Stratégie dans sa note du 17 janvier affirme :

« Si la France détient le record européen du niveau de dépenses publiques (56,5% du PIB en 2017, soit 1300 milliards d'euros), c'est d'abord du fait de son système redistributif (...). Les dépenses de redistribution (aides sociales et revenus de remplacement) sont plus élevés que la moyenne européenne d'un point de PIB mais la France affiche un taux de pauvreté des 0 – 64 ans inférieur (15% contre 18% pour la moyenne européenne). »

Cela illustre la vocation première de notre modèle social : non pas seulement « soutirer de l'argent » mais aussi le redistribuer pour réduire les inégalités dont sont d'abord victimes les plus fragiles.

Ces dépenses rapportent aussi à la société. Moins de pauvreté, un meilleur niveau de



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

santé, la garantie d'un système de retraite solidaire, une éducation accessible à tous, des aides à l'activité économique, etc., ce sont de meilleures protections, une meilleure cohésion sociale et une meilleure compétitivité.

Les dépenses publiques, financées par des contributions redistributives, sont donc à la base du pacte républicain garantissant l'intérêt général.

Cela ne signifie pas, pour l'UNSA que la hauteur des dépenses publiques et leur efficacité ne soient pas à discuter mais, derrière ce débat, tout le monde doit être conscient, qu'au-delà des chiffres, il y a des services rendus à des personnes, des territoires ou des entreprises qui en bénéficieront plus ou moins bien, voire qui n'en bénéficieront plus du tout.

2 - Le Service public au service de tous

Garantir des services publics de proximité, contre le sentiment d'abandon

Face au sentiment d'abandon ressenti dans certains territoires ruraux comme urbains, l'UNSA rappelle son attachement aux services publics de proximité (écoles, hôpitaux, transports en commun, gendarmeries ou commissariats...)

Pour les renforcer, l'UNSA est favorable :

- Aux maisons de service au public dans chaque commune avec des agents publics chargés d'accueillir les citoyens pour les renseigner, les aider, les conseiller, conservant ainsi du relationnel humain. Ces agents doivent aussi

pouvoir accompagner face à la numérisation de certaines démarches administratives.

- A des structures de soin et de santé qui permettent à tous les Français de bénéficier d'un suivi régulier. L'UNSA est également favorable au maintien d'un réseau d'hôpitaux de proximité avec la possibilité de transporter très rapidement un malade vers un hôpital central. Un service hélicoptéré doit être développé partout.

Répondre aux nouveaux besoins de la société :

- Face au vieillissement de la population, la question du financement de la perte d'autonomie doit trouver une réponse dans le cadre d'un droit universel porté par un socle de solidarité nationale. La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pourrait se voir confier un rôle central dans l'organisation, la gouvernance et le financement de ce futur 5ème risque. Dans chaque territoire, des solutions doivent pouvoir être proposées pour prendre en charge et accompagner les anciens. Les conseils départementaux doivent assumer leur responsabilité de gestion sur le terrain des politiques en faveur des personnes âgées dépendantes.
- Le service public de la petite enfance doit aussi être organisé et développé dans les territoires, pas seulement dans les métropoles. C'est l'une des conditions pour améliorer l'égalité professionnelle femme/homme.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

Maintenir et développer les services publics existants

- Pour l'UNSA, chaque citoyen doit pouvoir accéder rapidement à des services publics de qualité.
- Une réflexion autour des transports doit amener à un développement des possibilités de déplacement pour les citoyens avec une place particulière pour les transports publics.
- La sécurité et les secours doivent être assurés dans tous les territoires.

Lutter contre le non recours aux droits

Les organismes sociaux avec leur déclinaison départementale CAF, CPAM, CARSAT tout comme les CCAS et les CIAS doivent :

- Mieux identifier les situations potentielles de non recours aux droits.
- Multiplier les démarches proactives permettant d'aller au-devant des bénéficiaires potentiels de prestations qui ne font pas spontanément valoir leurs droits, en proposant notamment des rendez-vous des droits élargis.
- Envisager des versements automatiques de prestations dès lors que la condition de ressource est vérifiée sur la base des données de l'administration fiscale.

Améliorer l'accès aux droits

Pour l'UNSA, il faut simplifier les critères d'attribution (des prestations et aides en général et du revenu minimum social garanti en particulier), supprimer ou modifier certains critères d'âge. De même, l'existence d'un expert référent au sein de chaque organisme améliore la compréhension réciproque, l'orientation, l'analyse de situation complexe.

Eviter la redondance des demandes de justificatifs ou de documents, à l'image du programme « Dites-le nous une fois » mené par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique doit être un objectif opérationnel fort. Ces échanges de données doivent néanmoins être sécurisés et assurés dans le respect de la vie privée et la protection des données personnelles.

La dématérialisation des procédures doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche globale d'inclusion numérique tout en garantissant le maintien d'un accueil physique pour les demandeurs. Les services sociaux des départements et les CCAS-CIAS sont en première ligne pour l'accueil des publics. Les organisations doivent garantir l'égal accès de tous quelle que soit leur situation en termes de précarité numérique.

L'existence d'un maillage territorial partenarial doit viser à garantir l'égalité d'accès des citoyens à un premier accueil social inconditionnel.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

3 - La protection sociale, maillon indispensable de la solidarité

Si la France figure dans les tous premiers rangs des pays européens pour son poids de dépenses en matière de protection sociale dans le PIB, le financement de son système est très largement assis sur les revenus du travail.

En France durant la crise de 2008, le système de protection sociale a permis de contribuer à maintenir un niveau de consommation globale et de contenir la pauvreté. Plus globalement, il a joué un rôle important en améliorant la stabilité socio-économique du pays.

Le système de protection sociale français est donc un atout plutôt qu'un poids.

Il l'est d'autant plus que de nombreuses études démontrent qu'un salarié en bonne santé - ce qui est très globalement le cas en France - permet d'améliorer la productivité. La politique familiale visant à offrir des modes de garde pour les jeunes enfants contribuent également à accroître l'emploi et en particulier l'emploi des femmes. Une politique nataliste forte, avec l'octroi de prestations sociales liées à la composition de la famille permet là aussi, de soutenir la croissance.

Il est par ailleurs primordial de rappeler que, suite à de nombreuses réformes, les comptes de la Sécurité sociale - après des années de déficit - sont à l'équilibre.

Ces derniers auraient même pu afficher un excédent si le Gouvernement n'avait pas décidé de mettre fin à la compensation des heures supplémentaire désocialisées notamment.

Enfin, la structure démographique de la France a également des incidences sur la protection sociale. Entre 2000 et 2018, la population française a augmenté de 13% (67 M). Dans le même temps, la part des 60 ans et plus a crû de 5 points (dont 2 points supplémentaires pour les 75 ans et plus). Si l'augmentation de la population engendre mécaniquement une hausse du volume des dépenses de protection sociale en partie compensée par la hausse des recettes, la part grandissante des seniors dans la population, se traduit aussi par une hausse logique des dépenses de retraites. Elle implique par ailleurs d'ores et déjà de nouveaux besoins (prise en charge de la perte d'autonomie notamment), dont il faudra assurer les financements.

Le système de protection sociale français présente de nombreux avantages y compris de sécurisation économique du pays et de la population. Il n'en reste pas moins qu'il est perfectible, notamment en matière de coût et de réponses aux attentes des populations et aux défis démographiques.

Pour l'UNSA, la meilleure façon de pérenniser notre système de protection sociale est de tendre vers le plein emploi en luttant mieux contre le chômage.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

Répondre à la crise de l'accès aux soins

En termes d'Assurance Maladie, le système de protection sociale doit impérativement répondre à la crise de l'accès aux soins. Aujourd'hui en France les déserts médicaux ne cessent de progresser. Il faut donc que l'Etat prenne des mesures immédiates pour y remédier, en permettant notamment un développement rapide de la téléconsultation et des télésoins, l'organisation de l'itinérance de professionnels de santé dans les zones sous-denses, le regroupement du type maisons de santé pour améliorer la prise en charge globale y compris en cas de multi soins ou multi pathologies. Pour l'UNSA, le développement de la prévention, combiné - entre autres - à l'utilisation des nouvelles technologies doit permettre à terme de dégager de nouvelles ressources.

S'adapter aux nouvelles formes de travail

Le système de protection sociale doit s'adapter aux nouvelles formes de travail (plateformes numériques, uberisation) afin de mieux en protéger ses travailleurs. Pour cela, l'Etat doit faire porter une partie du financement de cette protection sur les profits que génèrent ces plateformes.

Améliorer les prestations sociales

Au vu du rôle économique que joue la protection sociale en France, l'UNSA propose qu'une partie de ses excédents soit conservée par la Sécurité sociale. Ils pourraient alors permettre d'améliorer les prestations sociales, y compris pour faire face au vieillissement de la population - pour laquelle la perte d'autonomie impacte très fortement le pouvoir d'achat des familles - de constituer un fonds de réserve ou encore de financer des innovations technologiques notamment en matière de santé.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ



Pour l'UNSA, l'expression de chaque citoyen par son vote est un acquis fondamental de la démocratie pour choisir les grandes options politiques à mettre en place. Pour autant, il est matériellement impossible de subordonner chaque acte de gouvernement à une consultation individuelle. A fortiori dans un pays comme la France, comptant 67 millions d'habitants, dont 21,7 % sont mineurs.

C'est pourquoi l'UNSA tient à rappeler son attachement indéfectible au principe de la démocratie représentative. A défaut que chaque citoyen puisse délibérer en permanence, il confie ce pouvoir à des personnes qui, sur un temps limité, le représenteront sans pour autant échapper au contrôle démocratique radical que représente le vote souverain des citoyens intervenant en fin de mandat.

DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Pour autant, la démocratie représentative peut et doit être améliorée pour permettre plus de transparence mais aussi, parfois, plus d'écoute et de consultation des citoyens au-delà des seules échéances électorales, c'est-à-dire plus de démocratie participative.

L'association des citoyens à l'élaboration et à l'évaluation des politiques est un principe déterminant pour aboutir à plus d'acceptation sociale

et donc plus d'efficacité. La pratique des budgets locaux participatifs, le recours aux plates-formes numériques, aux ateliers citoyens et aux tirages au sort citoyen peuvent en être des supports, dès lors que l'information et éventuellement la formation sont mises en œuvre pour créer les conditions d'une participation consciente et éclairée. Plus généralement, l'éducation doit mieux préparer à l'exercice citoyen, notamment par l'École pour les plus jeunes.

L'utilisation du référendum ne saurait pour l'UNSA constituer une panacée. En dehors d'un appui possible à des décisions de politiques locales très précises, l'histoire nous montre que, sur des questions nationales très complexes, la réponse oui ou non est souvent trop simpliste. Le référendum national peut aussi devenir un plébiscite, le vote des électeurs ne visant pas à répondre à la question posée mais à soutenir ou désavouer celui ou celle qui la pose.

DONNER TOUTE SA PLACE À LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Mais, pour l'UNSA, la démocratie ne saurait se réduire à son seul volet politique. Pour être pleine et entière, elle doit aussi devenir une réalité au plan social. Pour cela, la démocratie sociale doit être développée et consolidée en consultant les organisations syndicales et patronales, en les associant à



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

des décisions mais également en leur confiant plus régulièrement la possibilité de produire elles-mêmes des accords et des compromis.

Plus largement c'est l'ensemble des corps intermédiaires (syndicats, associations, mutuelles, coopératives, fondations...) constituant ce qu'on appelle la société civile organisée, qu'il faut plus associer et entendre, à tous les niveaux. Ils représentent des millions de citoyens « engagés » qui, quotidiennement, réfléchissent et agissent sur le terrain, dans toute la France.

Ils peuvent être un appui pour organiser les respirations démocratiques qui manquent à notre République. En apportant leur expertise, leurs compétences et leurs réflexions, assises sur des pratiques et des réalisations de terrain, ils seront aussi une garantie que les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui forment leur cœur d'activité ne seront pas oubliées ou négligées dans les politiques.

MIEUX ASSOCIER LE CESE

Dans ce cadre, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), chambre nationale représentant la société civile organisée, doit être mieux associé à l'élaboration des politiques nationales.

Pour l'UNSA, ses avis et recommandations doivent davantage être pris en compte pour nourrir les grands choix politiques que le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat ont pour mission de traduire.

Les citoyens ont déjà la possibilité, à certaines conditions, de saisir par pétition le CESE pour lui faire instruire un dossier et lui donner ainsi un écho national. Le gouvernement devrait alors être dans l'obligation de s'exprimer sur ses intentions quant au traitement de la question soulevée, notamment dans le cadre d'un dialogue renforcé entre lui et le CESE. Ce dernier pourrait également devenir plus systématiquement un élément du processus législatif en appui au travail des députés et sénateurs.

Ce serait là encore une garantie que les questions sociales, économiques et environnementales, telles que les citoyens et leurs corps intermédiaires les perçoivent et les envisagent, soient bien intégrées dans les politiques.

Ce serait un progrès considérable car, dans l'intérêt du pays et de ses citoyens, synonyme de plus de compréhension et d'acceptation de l'ensemble des citoyens et donc de plus d'efficacité.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LA JUSTICE SOCIALE



Pour l'UNSA, la lutte contre le réchauffement climatique et pour la préservation de l'environnement est une nécessité vitale. S'engager dans la transition écologique n'est pas une option facultative mais un impératif car le retard pris en la matière peut s'avérer irrattrapable. Il s'agit rien de moins que de passer à un nouveau modèle de développement, avec de nouveaux modes de production, de consommation, de déplacement... Cette transformation ne réussira qu'à condition qu'elle soit comprise et acceptée par la population : c'est pourquoi elle doit absolument être menée dans un esprit de justice, avec toutes les mesures d'accompagnement social indispensables.

POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE FINANCÉE DANS UN CADRE DE JUSTICE FISCALE

L'UNSA considère que les taxes et impôts à visée écologique déjà existant doivent être fléchés vers la transition écologique afin que les citoyens puissent clairement repérer et contrôler leur utilisation.

Lorsque les taxes ou impôts sont mis en place pour modifier des comportements, ils doivent être justement répartis et des aides ou compensations doivent être mises en place pour alléger cette charge pour les plus modestes.

Pour l'UNSA, si l'État doit avoir une place centrale dans la mise en œuvre de la transition écologique et de son financement de la transition écologique, cette dernière ne réussira que si, avec lui, tous les acteurs de la société (citoyens, associations, collectivités locales, entreprises...) s'engagent et assument aussi leurs responsabilités.

C'est ainsi que l'UNSA soutient l'idée que des obligations environnementales (green bonds) puissent être lancées par les entreprises, les ONG et les collectivités locales pour financer des projets ou activités à « bénéfique » environnemental. Les fonds du livret de développement durable (LDD, créé dans les années 80 et dont les dépôts de plusieurs milliards d'euros sont consignés à la Caisse des dépôts) doivent servir réellement à financer la transition écologique et énergétique.

L'UNSA est favorable à une taxation des transactions financières, en France et en Europe, pour trouver de nouvelles ressources pour répondre au défi de la transition écologique.

Concernant les produits alimentaires de qualité et de proximité (Bio ou non), une TVA très réduite devrait être mise en place pour faciliter l'accès à ces produits et si possible dans le cadre de circuits courts.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

UN PLAN D'AIDE ET D'INVESTISSEMENT

L'UNSA est favorable à la mise en place d'un guichet unique regroupant l'ensemble des dispositifs d'aides, d'exonérations ou de crédits d'impôt. Il permettrait notamment aux ménages d'avoir un accès simplifié et des conseillers pour les accompagner. La simplification des mesures administratives est un autre impératif pour faciliter la mise en œuvre.

En parallèle, et pour compléter ces aides, l'UNSA est favorable à la mise en place de crédits à taux zéro mobilisant le secteur bancaire et notamment les fonds du LDD. Ces crédits devraient être suffisamment longs (15 voire 20 ans) pour que les ménages puissent investir à des fins écologiques (voiture propre, chaudière, isolation...) mais avec des modalités de remboursement décalées vers le moment, où l'investissement amorti, se déclencheront des économies.

Par ailleurs, un grand plan national d'investissement pour en finir avec les « passoires énergétiques » doit être mis en place pour tous les bâtis existants. Il devra toucher les particuliers propriétaires comme les bailleurs privés. Parallèlement les aides aux bailleurs sociaux devront être renforcées. Créateur d'emplois non délocalisables, ce grand plan national constituerait un élément décisif pour une économie massive d'énergie.

DES AIDES AUX DÉPLACEMENTS AU PLUS PRÈS DES LIEUX DE VIE ET DE TRAVAIL

L'UNSA est favorable à la mise en place de plans de déplacement et de mobilité négociés par les partenaires sociaux dans les entreprises et les services (services de ramassage, co-voiturage, télétravail, prime vélo, etc...).

L'UNSA propose la mise en place de « chèques transport » dans les entreprises ainsi que le financement par les collectivités de 50% à 100% (1,5 fois le smic) des abonnements de transports collectifs, notamment dans les grandes métropoles où l'équipement est présent.

DES ENTREPRISES MOBILISÉES

L'UNSA est favorable à ce que la Responsabilité sociale et sociétale des entreprises (RSE) intègre véritablement les défis environnementaux. La RSE doit être un objet de négociations et l'UNSA demande, à l'image du bilan social, que soit créé un bilan environnemental dans chaque entreprise.

La question de l'emploi et de son devenir dans le cadre de la transition écologique est centrale. Elle doit être au cœur des négociations, soit pour adapter les qualifications aux nouveaux besoins, soit pour faciliter les reconversions. Responsabilité des employeurs, elle doit être relayée et appuyée par la puissance politique.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

IMMIGRATION



L'UNSA n'était pas favorable à ce que le Président de la République retienne l'immigration comme thème du « grand débat », alors que ce dernier doit traiter prioritairement des questions sociales, environnementales, fiscales et démocratiques, posées depuis longtemps par les organisations syndicales et remises à jour dans le mouvement dit des « gilets jaunes ». Il n'est en effet pas question pour l'UNSA de prêter le flanc aux provocations malsaines de certains, racistes

ou xénophobes, toujours prêts à désigner l'immigration comme bouc émissaire des difficultés du pays.

Afin de prévenir ces dérives et d'éventuellement les combattre, cette fiche vise à donner, loin des fantasmes et des idées reçues, quelques points de repère objectifs sur l'immigration en France. Y figurent par ailleurs l'approche et les revendications de l'UNSA.

L'IMMIGRATION EN CHIFFRES

- L'INSEE estime qu'il y avait en France, en 2015, près de 6,17 millions d'immigrés (9,29 % de la population française), dont 36,1 % d'origine européenne. Sur ce total de 6,17 millions, 1,75 million ont acquis la nationalité française, 4,42 millions étant de nationalité étrangère.
- Le flux d'immigrés entrant chaque année en France de façon régulière se situe entre 100.000 et 200.000 personnes, soit, au plus, 0,3% de la population française. Mais dans le même temps, chaque année, entre 80.000 et 100.000 personnes quittent la France, notamment pour fin d'études ou d'emploi.
- En France, le nombre de migrants refoulés s'est élevé en 2017 à 85.408, contre 63.845 refus d'entrée en 2016, soit une hausse de plus de 34%.
- On estime entre 300 et 400.000 le nombre total de personnes immigrées vivant « sans papiers » en France, soit environ 0,6 % de la population (chiffre élaboré notamment au vu du nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat, AME).
- En 2017 en France, il y a eu 100.755 demandes d'asile enregistrées.
- Selon ATD Quart Monde, l'idée reçue selon laquelle l'immigration « coûterait » cher à la France est fautive. En effet, la différence entre les dépenses et les recettes liées à l'immigration aboutit à un résultat positif. Ainsi, en 2005, pour 33 milliards d'euros de cotisations sociales et CSG versées par des immigrés, seuls 27 milliards leur ont été redistribués en prestations retraite et santé. Au total, s'ils ont contribué pour 72 milliards en incluant les impôts et autres prélèvements, ils n'ont « reçu » que 68 milliards.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

L'APPROCHE DE L'UNSA

A l'heure de la mondialisation et face aux effets dévastateurs du réchauffement climatique ou à ceux des guerres, l'immigration constitue une donnée structurelle incontournable qui, pour l'UNSA, nécessite une réponse politique européenne et nationale.

Définir une politique de l'immigration, sur la base, notamment, de considérants économiques, culturels, démographiques ou géopolitiques, relève de la responsabilité des pouvoirs publics.

Cette politique, qui établit en particulier le cadre législatif régulant l'immigration, doit nécessairement procéder des valeurs républicaines, notamment de la fraternité, ce qui implique, en toutes circonstances, le respect de la dignité humaine et des droits démocratiques des personnes.

Elle ne saurait oublier que la liberté de circulation des travailleurs est un principe dont profitent aussi de nombreux travailleurs français émigrant pour des raisons diverses.

L'UNSA revendique une égalité pleine et entière en matière sociale et de droit du Travail entre tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité.

Elle se prononce en faveur d'un renforcement des politiques favorisant l'insertion sociale et citoyenne des personnes immigrées (cours de langue française, accès au logement ou aux soins, droit de vote à certaines conditions aux élections locales...). Elle dénonce les trafics humains exploitant la misère et demande leur démantèlement. Contre l'immigration forcée, elle revendique l'accroissement des aides au développement et à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'UNSA réaffirme son attachement indéfectible au droit d'asile pour toutes les personnes victimes de persécutions du fait de leur origine, de leur religion, de leur engagement citoyen, de leur nationalité ou de leur appartenance à un groupe social.